

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF21

présenté par

M. Renault, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès,
M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc,
M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman,
M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such,
M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, Mme Engrand, M. Evrard, M. Falcon,
M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet,
M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti,
M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli,
M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette,
M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet,
M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin,
Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet,
M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul,
Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule,
Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini,
M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-
Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et
M. Weber

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	<i>(en euros)</i>	
				Crédits de paiement annulés	
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0	0	0	0
Préparation et emploi des forces	-500 000 000	0	-500 000 000	0	0
Soutien de la politique de la défense <i>dont titre 2</i>	0	0	0	0	0
Équipement des forces	0	0	0	0	0
Nationalisation d'ATOS (<i>ligne nouvelle</i>)	+500 000 000	0	+500 000 000	0	0
TOTAUX	0	0	0	0	0
SOLDE	0		0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

ATOS assure la sécurité des communications de l'armée et du renseignement. Son savoir-faire en matière de supercalculateurs, de systèmes d'intégration de sécurité et de cybersécurité sont indispensables au programme de simulation des essais nucléaires. Cette entreprise française joue donc un rôle stratégique.

Pourtant, les difficultés du groupe – avec un endettement net de 4,6 Md€ à fin septembre – ont conduit le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky à envisager de reprendre l'activité historique des services informatiques aujourd'hui la moins rentable ; la totalité de la dette restant dans le giron du groupe. Puis le Gouvernement, à l'été 2024, par la voix de Bruno Le Maire, a proposé de reprendre les activités « stratégiques » du groupe (supercalculateurs, programme Artémis de renseignement de la DGSI, systèmes de combat et de communication...).

Toutefois, la place stratégique d'ATOS tient également au fait de ses logiciels qui débordent la sphère militaire, quotidiennement utilisés par les Français et les services publics (France Connect, sécurité informatique des collectivités territoriales et d'établissements publics...). Ainsi, l'option d'une nationalisation totale et temporaire apparaît préférable, le temps de réévaluer l'avenir du groupe, tout en préservant les intérêts fondamentaux du pays.

En conséquence, et parce que la place stratégique comme le mode de financement historique du groupe, largement subventionné par la puissance publique, indiquent qu'ATOS appartient au patrimoine industriel de la France, le présent amendement propose de créer un nouveau programme budgétaire « Nationalisation d'ATOS » au sein de la mission Défense, et de l'abonder de

500 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Pour respecter les règles de recevabilité budgétaire, les ouvertures supplémentaires de crédits du programme n° 178 « Préparation et emploi des forces » sont minorées d'autant. Le Gouvernement est appelé à lever ce gage en cas d'adoption de l'amendement.

Par ailleurs, ces crédits sont imputés sur la mission « Défense », compte tenu, d'une part, de la nature des activités visées par la nationalisation, et d'autre part en raison de l'indisponibilité des crédits, dans le présent projet de loi de fin de gestion, du CAS « Participations financières de l'État ». En cas d'adoption de l'amendement, les crédits ainsi alloués pourraient utilement majorer le versement du budget général au CAS « Participations financières de l'État », conformément à la finalité prévue par le présent amendement.